

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, mercredi 19 décembre 1810.

ANGLETERRE :

Londres, 30 novembre. Les deux bulletins suivants ont été publiés.

29 au soir. S. M. n'est pas aussi bien ce soir qu'elle l'étoit ce matin.

30 au matin. S. M. est à peu près dans le même état qu'hier.

Le parlement s'est rassemblé hier. On lut dans la chambre des pairs le rapport de l'examen des médecins, sur la motion de lord Cambden, président du conseil. Lord Liverpool proposa l'ajournement à 15 jours, fondé sur l'espoir d'un prompt rétablissement de S. M. Malgré les avis opposés des lords Spencer, Moira, Holland et Erskine, la majorité de la chambre vota pour l'ajournement. Il y eut 38 voix pour, et 56 contre. La chambre s'ajourna au 13 décembre.

On a fait également le rapport des médecins dans la chambre des communes, sur la proposition de M. le secrétaire Ryder; M. Perceval proposa un ajournement à quinzaine, fondé sur les mêmes raisons que lord Liverpool dans la chambre haute. Il fut appuyé par MM. Yorke, Bathurst, Wilberforce et Fuller. Il fut combattu par MM. Wiathrehd, Burdett, Torton, Ponsomby; et nonobstant les raisons alléguées par ceux-ci, l'ajournement passa à la majorité de 233 voix contre 129.

Les affaires du commerce vont extrêmement mal. Les faillites se succèdent et se multiplient d'une manière effrayante. Ceci n'a pas l'air de s'arrêter, et le commerce de ce pays paraît dans un danger imminent. Jamais on n'a vu rien de pareil.

Les denrées coloniales ont baissé de 50 à 60 pour cent. Le Continent nous est réellement fermé. (*Jour. de Paris*)

S U È D E.

Stokholm 20 novembre. La déclaration de guerre que notre gouvernement vient de faire à l'Angleterre, a été annoncée aujourd'hui officiellement à la bourse.

Le jugement de la cour supérieure de justice qui avoit été chargée de faire l'enquête sur la mort de feu le prince royal Charles-Auguste, a paru aujourd'hui. Le résultat en est qu'on n'a trouvé aucune preuve qu'il y ait eu une conspiration pour attenter aux jours de S. A. R., et que sa mort n'a pas été l'effet du poison, ni d'autre moyen violent.

M. Seignoul, agent général du commerce de Suède à Paris, vient de faire savoir à la bourse d'ici, que les commerçans de ce royaume reconvreront le tiers de la valeur des prises suédoises, conduites dans les ports de France, condamnées et vendues. C'est un objet d'environ 600,000 fr. pour la bourse d'ici, et de pareille somme pour le reste de la Suède. On se plaît à regarder S. A. le prince royal comme l'auteur d'un événement aussi heureux. On prétend qu'une partie de ces sommes est

déjà expédiée en effets de change sur Hambourg, et que c'est la cause pour laquelle le cours est tout-à-coup tombé de 88 à 84.

S. A. R. a assisté, il y a quelques jours, à l'Académie des sciences de la guerre et y a prononcé un discours qui a été généralement admiré.

D'après un avis de l'amiral Saumarez, qu'il ne mettroit aucun obstacle à la libre communication entre la Suède et la Poméranie, plusieurs bâtimens viennent d'être frétés pour la Poméranie, et on en frète encore tous les jours, parce qu'on craint l'hiver. Nous avons déjà de la glace et de la neige.

Il paroît presque certain que le système continental, si funeste à l'Angleterre, sera adopté en Suède, ainsi que le tarif des marchandises coloniales. Notre cabinet ayant examiné la chose dans toute son importance, a expédié, dimanche au soir, un courrier à Paris, pour y porter le résultat de ses délibérations, et l'on s'attend tous les jours à un décret royal qui règlera le sort des marchandises anglaises qui se trouvent dans les magasins, et de celles qui pourront arriver. (*G. de F.*)

Du 22. Le baron d'Ingerstroem, ministre des affaires étrangères, vient d'adresser aux membres du corps diplomatique la notification de la déclaration de guerre à l'Angleterre.

La gazette *Tarikes Tidningar* contient l'article officiel suivant:

« Avant que de se soustraire à l'alliance anglaise et de retourner aux liaisons politiques vers lesquelles l'entraînoient et ses penchans et ses souvenirs, la Suède avoit appris à connoître par l'expérience les résultats du système exclusif qu'elle avoit suivi. Les malheurs qui l'accablèrent, et les pertes douloureuses qu'elle éprouva, furent les suites inévitables de la lutte inégale et impolitique qu'elle avoit soutenue. Ses besoins et ses intérêts lui marquèrent la route qu'elle devoit suivre. Affaiblie par la cession d'un tiers de son territoire, elle desiroit à la vérité de conserver la paix avec toutes les puissances, afin de rétablir tranquillement les forces qui lui restoient. Les traités de paix avec la France, la Russie et le Danemarck, avoient exigé l'accession de la Suède au système continental, mais ne lui avoient pourtant pas imposé la loi d'abandonner la neutralité qu'elle desiroit observer. Les obligations qu'elle avoit signées n'étoient relatives qu'au commerce. Cependant, depuis cette époque, on a accusé la Suède de ne pas remplir ses obligations avec toute l'exactitude que réclamoient et la sainteté des traités et le caractère connu du roi. Tous les abus qui ont eu lieu sur les côtes de la Baltique en faveur du commerce de l'Angleterre, ont été mis sur le compte de la Suède; on est allé jusqu'à mettre en avant que cet état des choses, attribué uniquement à sa conduite, étoit le plus grand obstacle à la conclusion d'une paix générale.

„ Il est temps de faire disparaître tout ce qu'il peut y avoir de douteux dans les relations entre la Suède et l'An-

gleterre. Le roi de Suède saisit cette occasion pour donner un témoignage des sentimens invariables qui le lient à la cause du continent. S. M. reconnoît que des contraventions isolées de la part de quelques négocians ont pu donner lieu à quelques plaintes; mais en opposant à la masse des accusations dirigées contre la Suède la dénégation la plus solennelle, elle a résolu de donner une nouvelle garantie de ses sentimens et de ses principes de conduite.

„ S. M. fait annoncer, à cette fin, qu'elle déclare la guerre à l'Angleterre; qu'elle fera donner l'ordre de saisir les bâtimens anglais, qui, contre toute attente, pourroient se trouver dans les ports de la Suède; que pour ne plus fournir d'occasion à des plaintes, et empêcher l'introduction frauduleuse des marchandises anglaises, elle renouvellera de la manière la plus sévère les défenses déjà existantes contre ces marchandises, et y joindra la défense absolue de l'introduction des marchandises coloniales quelconque, sous quelque pavillon que ce soit, et de quelque origine qu'elles puissent être; enfin, qu'elle défendra également l'exportation de toute marchandise coloniale des ports de la Suède pour ceux du reste du continent.

„ S. M. donnera aussi les ordres nécessaires pour que toute la masse des marchandises coloniales introduites en Suède sous quelque pavillon que ce soit, depuis le 24 avril année courante, soient déclarées par les propriétaires et mises à la disposition de S. M.

„ En ordonnant ces mesures, S. M. le roi a eu pour but de consolider ses liaisons d'amitié avec les grandes puissances continentales, et de concourir à tout ce qui peut accélérer la paix maritime, etc. etc. (*J. de l'Emp.*)

-- Le fameux chymiste Samuel Bergmann est mort le 6 de ce mois à Nikoping, victime de son zèle pour la science qui étoit l'objet de tous ses travaux. Il n'étoit âgé que de 34 ans. (*Gaz. de Hambourg*)

R U S S I E.

Petersbourg, le 14 novembre. On travaille depuis quelque tems à un nouveau tarif de douanes, qui va incessamment paraître, d'après lequel l'impôt sur les objets d'importation devra être considérablement augmenté. (*Moniteur.*)

A U T R I C H E.

Vienne, 6 décembre. L'avis suivant a été publié ici. „ On fait connoître au public qu'en conséquence de l'autorisation souveraine qu'il a obtenue, le corps des négocians de cette ville, sous la solidité de ses membres, prendra à titre de prêt une somme de deux ou trois millions de florins en monnoie de convention, d'or ou d'argent, à l'intérêt de 6 pour cent par an. Le corps des négocians remettra en original au tribunal impérial et royal de commerce l'acte d'union et de garantie relatif à l'emprunt dont il s'agit. Cette opération a pour but de mettre à même de fournir aux membres du corps des négocians, en monnoie de convention, contre double hypothèque en marchandises, des sommes suffisantes pour payer à leurs besoins, afin qu'ils ne soient plus dans le cas de recourir aussi souvent à des traites étrangères. Cette mesure fournit encore aux possesseurs de monnoie d'or ou

d'argent le moyen de la placer solidement au taux indiqué et avec la certitude que les mêmes valeurs qu'ils auront fournies leur seront rendues.

Le corps des négocians recevra des fonds de qui que ce soit, mais seulement pour un terme qui ne sera pas moindre de six mois et qui ne dépassera pas une année, et pour des sommes de 1000 florins au moins. Les traites données en échange seront faites, comme on le désirera, ou à l'ordre du prêteur, ou à l'ordre de celui qui remettra les fonds, et les capitaux et intérêts seront payés au moment de leur échéance dans les mêmes espèces qui auront été prêtées. Les bureaux et caisse pour la recette des fonds sont établis dans la maison de Mr. Jean-Baptiste Puthon. La direction de tout ce qui concerne l'emprunt a été confiée par le corps des négocians aux 7 membres suivans du corps: Mrs. Jean Baptiste Puthon, chef de la maison Schuller et compagnie, le comte Fries, le baron Nathan Arnstein, Joseph Geymüller, l'ancien, Adam de Neuberg, chef de la maison Frank et compagnie, Jean Bruchmann, et Martin Pacher. (*Gaz. de Vienne*)

Du 9. décembre. Il n'est entré jusqu'à présent que très-peu de fonds dans la caisse de secours établie par nos banquiers et négocians.

Il circule de faux billets de banque de 500 florins. Quelques uns des individus qui les ont mis en circulation sont déjà arrêtés, et on espère de découvrir bientôt ceux qui les ont fabriqués. Heureusement le nombre de ces billets faux mis dans le commerce n'est pas considérable.

Du 10. Les nouvelles de Bucharest, en date du 5 novembre, annoncent que devant la porte verte de cette ville, on a érigé un arc triomphal, sous lequel le général comte Kamensky, a dû faire son entrée le 6 novembre. Le même jour ont dû arriver à Bucharest le comte Italin-sky et les plénipotentiaires turcs, pour traiter de la paix avant l'expiration de l'armistice conclu entre les deux puissances. (*Gaz. d'Augsbourg*)

GRAND-DUCHÉ DE VARSOVIE.

Varsovie, le 13 novembre. D'après une publication, en date de Piltitz le 26 septembre, l'exportation de l'argent du duché de Varsovie dans les Etats prussiens est de nouveau permise, attendu que la Prusse a accordé la même liberté. (*Moniteur.*)

CONFÉDÉRATION DU RHIN.

B A V I E R E.

Freysingen 23 novembre. Mad. de Froideville, dont le mari a été tué dans la dernière guerre contre la Prusse, a obtenu de la munificence de S. M. l'Empereur Napoléon une pension viagère de 1200 fr. par année, et son fils aîné a été nommé Baron de l'Empire avec 4000 fr. de rente.

Nuremberg, 30 novembre. On apprend que, par une convention particulière entre la France et la Bavière, S. M. le roi est devenu propriétaire des domaines de la ci-devant principauté de Ratisbonne, qui fait aujourd'hui partie de ses Etats, et qu'il les a acquis de la France. Les conditions de cet arrangement ne sont pas encore connues.

Un décret de S. M. l'Empereur des Français, du mois de mai 1809, quelques jours après la bataille de Ratisbonne, accorda un million de francs aux habitans de cette ville, qui ont souffert par le bombardement des Français.

On écrit de Ratisbonne, qu'on y est informé que cette somme a été déjà assignée, et qu'elle sera acquittée aux habitans de la ville auxquels elle est destinée, en plusieurs termes. C'est le gouvernement bavarois qui est chargé du paiement.

On ne tardera pas à s'occuper de la reconstruction des maisons.

Augsbourg, 30 novembre. « On considère ici l'établissement du nouveau tarif, comme devant être d'un très-grand avantage pour l'Allemagne, et une nouvelle époque de richesses et de prospérité. Les droits sur le sucre et le café diminuent la consommation, ce qui est un bien, puisque ces denrées ne peuvent venir que de l'étranger, et ne s'achètent que par une exportation du numéraire. L'usage en sera abandonné par le peuple. Il y suppléera par d'autres comestibles, par une plus grande consommation de vin et de bière, qui sont des produits du territoire. La fabrication des sucres indigènes, tels que ceux qu'on tire de la betterave, des prunes, du raisin, et celle du sirop, s'accroîtra et se perfectionnera. Rien n'empêche que l'Allemagne n'imitte en cela la France, qui cette année en fabrique pour une bonne partie de sa consommation.... Mais un résultat plus important, c'est l'essor que vont prendre nos manufactures, au détriment du commerce anglais. Les cotons de Naples et du Levant leur fourniront abondamment des matières premières. Le continent étant actuellement formé aux marchandises anglaises, le débit des fabriques allemandes est plus assuré que jamais, et leur époque brillante va commencer, grâce aux mesures aussi énergiques que bien calculées que l'on prend partout. L'Angleterre ne s'est élevée que par ses manufactures à ce degré de prospérité qui l'a rendue la dominante des mers; ses manufactures tomberont lorsque ses produits ne pourront plus être admis sur le continent. Les manufactures du continent s'élèveront aux dépens de l'Angleterre, et notre industrie ne sera plus tributaire des anglais. »

Du 3 décembre. Neuf charriots chargés de marchandises de fabrique anglaise ont été conduits le premier du courant hors de la ville, et les marchandises ont ensuite été brûlées en présence des employés de la police, de détachemens de cavalerie et d'infanterie et d'une foule de peuple. Aujourd'hui, cinq charriots également chargés ont été aussi conduits hors de la ville, et les marchandises ont été brûlées avec les mêmes formalités. La valeur des objets brûlés s'élève à une somme très-importante.

Munich, 3 décembre. Samedi après midi une quantité considérable de marchandises anglaises découvertes et saisies dans la dernière visite, a été conduite sur six charriots par un piquet de cavalerie hors de la porte de Charles et livrée aux flammes en présence des employés de la police et du militaire, sous les armes. (*Gaz. d'Augsbourg.*)

ROYAUME DE WURTEMBERG.

Stuttgard, 1.er décembre. Suivant des lettres arrivées de la Suisse, le grand-conseil du canton de Soleure a conféré à M. Grimm de Wardenfels, les fonctions de premier avoyer de ce canton, pour l'année prochaine. En cette qualité, il exercera les fonctions de landammann de la Suisse pendant le cours de l'année 1811. (*Gaz. de France.*)

Du 2. On a brûlé, le 29 novembre, à Louisbourg et à Heilbronn, en présence d'un commissaire de S. M. et d'un grand nombre de spectateurs, les marchandises de fabrique anglaise que l'on avoit saisies dans ces deux villes.

(*Journal de l'Empire.*)

GRAND-DUCHÉ DE FRANCFORT.

Aschaffembourg, le 30 novembre. Les marchandises de fabrique anglaise qui se trouvaient ici, ont été brûlées, hier matin, avec beaucoup d'appareil. La garde bourgeoise prit les armes et sortit par la porte de Wernbach; des commissaires de police escortaient quatre gros ballots de marchandises, et étaient suivis par le maire et ses adjoints. Arrivés au Seegarten, la garde bourgeoise forma un carré. Le maire vérifia les cachets apposés sur les ballots; on fit l'ouverture de ces derniers, et on jeta ensuite les marchandises pièce à pièce dans le feu. (*Moniteur.*)

Hanau, le 1.er décembre. Les mesures qu'on a prises dans tous les Etats de la Confédération du Rhin contre les marchandises anglaises et coloniales, ont été exécutées ici dans toute leur rigueur, et sont maintenant terminées; on a levé les scellés qui avaient été apposés, tant chez les commerçans que chez d'autres particuliers, et on va procéder aux dispositions ultérieures qui doivent être prises par rapport aux marchandises coloniales.

Francfort, le 3 décembre. Plusieurs millions de marchandises de coton de fabrique anglaise ont été saisies et brûlées. Elles appartenaient à des négocians anglais; elles n'étaient à Francfort qu'en dépôt. (*Moniteur*)

I T A L I E .

Milan 1.er décembre. Le général de division Severoli est arrivé hier en cette capitale, de l'armée de Catalogne, où il avoit provisoirement pris le commandement des troupes italiennes en l'absence du général Piuo. Il a remis à S. A. I. le prince vice-roi, une lettre du maréchal Macdonald, dans laquelle S. Exc. continue à se louer des troupes italiennes, et fait en particulier l'éloge du général Severoli pour le temps qu'il a commandé ces troupes. Il est parti de Gironne le 19 novembre, et a laissé la division italienne, forte de 6500 hommes, sans les armes. Les soldats étoient bien portans; les vivres, sans être abondans, ne manquoient pas, et le nombre des malades diminuoit sensiblement dans les hôpitaux. Il ne s'est manifesté sur aucun point de la Catalogne de ces maladies contagieuses dont plusieurs journaux ont parlé.

Nous nous empressons aussi de démentir la nouvelle publiée dans quelques feuilles, d'une maladie contagieuse qui se seroit manifestée à Brindes, dans le royaume de Naples. Nous apprenons également de Nice que

la nouvelle alarmante qu'on avoit répandue sur la propagation de l'épidémie de Malaga et de Carthagène est entièrement fautive, en sorte que les côtes d'Espagne, depuis Planca jusqu'à Barcelonne, ne fournissent aucun sujet de crainte. Les mesures prises sur divers points des côtes ne sont que des mesures de simple précaution, que l'on a coutume d'prendre, même sur des bruits non fondés.

- Le 22 novembre, on a brûlé publiquement à Bologne les marchandises de fabrique anglaise qui avoient été saisies par la douane de cette ville. (*Journ. de Milan*)

EMPIRE FRANÇAIS.

Amsterdam, le 4 décembre. Les villes de la ci-devant Hollande ont rivalisé de zèle pour célébrer l'anniversaire du sacre de S. M. I. et R. Les détails des fêtes nous arrivent de toutes parts. Dans les villes de Rotterdam, la Haye, Haarlem, Delft, Dordrecht, comme ici, de magnifiques illuminations, le pavoiement des vaisseaux en rade et dans les canaux, le son des cloches, le bruit du canon et les fêtes données par les autorités, ont manifesté la joie sincère et franche des habitans de ce pays.

Aujourd'hui, 4 décembre, en présence des autorités et des employés principaux de la Douane, ont été transportés au Plantage, près le pont des Juifs, et brûlés, 253 ballots de marchandises anglaises provenant de saisies.

La même opération s'est faite à Rotterdam et aura lieu à Emden.

Paris, 6 décembre. Il y a eu lever aujourd'hui à la cour.

- La commission chargée d'examiner les ouvrages italiens qui auront droit aux prix fondés par S. M. l'Empereur, a fait son rapport. Elle a présenté comme digne du prix l'ouvrage de M. Joseph Micali ayant pour titre *l'Italie avant la domination des Romains*, et elle propose de couronner comme meilleur poème les *Noëces de Jupiter et de Latone*, de M. Jean Rosini, et la tragédie intitulée *la Mort de Polyxène*, par un anonyme. Ce rapport a été renvoyé à l'Académie de Florence pour être examiné par toutes les classes réunies, conformément aux dispositions de l'article 4 du décret impérial du 13 janvier dernier.

- On reçoit de toutes les villes de l'Empire des détails sur la fête du 2 décembre. On a doté des jeunes filles; les ministres de la religion sont montés en chaire pour prêcher l'attachement à un souverain qui a rétabli l'ordre, fait régner la justice, et acquiert tous les jours des droits à notre reconnaissance par de nouveaux bienfaits. Les temples ont retenti d'actions de grâces. Les autorités constituées ont assisté par-tout à cette cérémonie religieuse, et le soir il y a eu illumination et différentes réunions où l'on s'est livré à la joie que doit inspirer le jour du renouvellement de la monarchie française.

- Par différens décrets impériaux, M. Liegeart, secrétaire-général de la préfecture du département de la Sosa, a été nommé secrétaire-général de la préfecture de Loir-et-Cher; M. Vandenhoutte, ancien administrateur du Waterstaadt a été nommé maître des requêtes au conseil d'état, et S. M. lui a confié le service des ponts et chaussées dans les départemens de la Hollande.

- Le 3 décembre, on a brûlé à Rouen et au Havre les marchandises anglaises qui étoient en dépôt dans les magasins de douane de ces deux villes. Cette opération s'est faite en présence des autorités et d'un grand concours de peuple.

Le 4. décembre, on a aussi brûlé publiquement à Caen et à Anvers les marchandises de fabrique anglaise.

Du 7 déc. En même tems qu'on s'occupe avec ardeur de la fabrication du sucre et du sirop de raisin, d'autres personnes cherchent aussi à extraire du sucre de quelques autres végétaux, et sur-tout de la betterave. Dans un mémoire que M. Deyeux a lu à une des dernières séances de l'Institut, il a indiqué les moyens qu'il avoit employés de concert avec M. Barruel, chef du laboratoire de chimie de l'école de médecine, pour en obtenir un sucre exempt de toute espèce de reproches. Ensuite il a présenté deux pains de sucre de betterave, qui ont été vus par tous les membres-présens à la séance, et jugés comme jouissant de toutes les qualités du sucre de cannes, et pouvant le remplacer dans toutes les circonstances.

L'espèce de betterave employée par MM. Deyeux et Barruel, est connue sous le nom de *betterave jaune*; mais M. Deyeux a observé qu'il la regardoit comme inférieure en qualité à la betterave blanche, et qu'il croyoit que cette dernière est celle que devront préférer tous ceux qui voudront fabriquer du sucre de betterave. (*Journ. de l'Empire*)

PROVINCES ILLYRIENNES.

Laybach, le 18 décembre. Une nouvelle lettre de Paris annonce que S. M. l'Empereur et Roi a daigné nommer officiers de

la légion d'honneur, Mrs. Ricci évêquesuffragant de Laybach, Calafati Intendant d'Istrie, et Zlivarich colonel du régiment de Licka. S. M. a nommé en même temps Membres de la Légion, Mrs. le comte Giorgi député de Raguse, le baron de l'empire de Lichtenberg, député de Laybach, Bazamonti député de Spalato; Spalattini député de Zara, Maffei député de Trieste, Mamula chef de bataillon, Svikovich capitaine du régiment d'Ottochatz, Sazatovich capitaine du régiment de Sluin, Schuich capitaine du 1er régiment Bannal, Cottas capitaine du 2 régiment Bannal. Ainsi tous les députés des provinces ont reçu des marques de la munificence de S. M.

- Le dernier cahier des Observations physico-médicales sur les principaux Vers du corps humain vivant et sur les maladies des vers, publiées en italien par M. Brera, directeur de l'Institut clinique et Professeur à l'université royale de Padoue, pour servir de supplément à ses leçons, vient de paroître à Crème chez Antoine Ronna, imprimeur libraire.

Le succès des leçons medico-pratiques sur les vers du corps humain, publiées à Crème en 1802 par M. Brera, est généralement connu. Cet ouvrage n'a pas seulement été accueilli avec le plus vif intérêt par les savants d'Italie. Il a été traduit en plusieurs langues, et la traduction française a été imprimée deux fois à Paris. Les observations qui paroissent aujourd'hui et qui en sont le supplément et la suite, sont divisées en deux mémoires. Dans le premier, l'auteur présente l'histoire naturelle des vers et insectes qu'on trouve dans le corps humain. La classification des espèces est sagement disposée. Une suite d'observations relatives à la couleur, au mécanisme du mouvement, au système nutritif, à la circulation, à la respiration, au système nerveux et à la reproduction des différentes espèces, précède l'histoire de chacune d'elles. Les variétés sont décrites dans un appendix non moins intéressant.

Le second mémoire traite de la naissance des vers et insectes dans le corps humain. L'auteur, fort de ses expériences et de celles de Pallas, s'attache à prouver que les germes des vers, aussi bien que ceux des insectes, sont étrangers au corps de l'homme, et qu'y étant introduits de l'extérieur, c'est seulement par l'effet des reproductions successives dans les viscères humains que les vers qu'on dit propres à l'espèce humaine acquièrent dans leur forme ces traits caractéristiques qui les font distinguer des espèces primitives. Une réunion de faits nombreux vient à l'appui de ses arguments. Il examine en finissant l'opinion de ceux qui regardent comme salutaire l'existence des vers dans le corps de l'homme, et en font autant de puissances capables de maintenir la santé.

Cet ouvrage, aussi intéressant pour tous ceux qui consacrent quelques études aux sciences naturelles que pour les médecins eux-mêmes, forme 58 feuilles d'impression grand in-4°, et est terminé par cinq grandes planches fort belles, qui représentent au naturel la majeure partie des vers, et quelques uns des insectes décrits dans le premier mémoire.

Il se vend 25 francs en papier fin, et 20 francs papier ordinaire, et se trouve à Crème chez Ronna, et dans les principales villes d'Italie chez ses différens correspondans. Un succès aussi brillant que celui des leçons medico-pratiques, ne peut manquer d'en accompagner la publication.

AVIS pour la première fois.

Il sera procédé, le 5 janvier 1811, au village de Minkendorff, par-devant le receveur des domaines de Kraimboung, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, de quatre-vingt-dix sapins sur pied, dans la forêt de Minkendorff, et au village de Kattembrunn, par-devant le receveur des domaines de Laybach, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, de soixante-dix hêtres sur pied, dans la forêt de Kattembrunn.

L'inspecteur des eaux et forêts, BONNIOT.

Vu par nous conservateur, inspecteur-général, LADZVÉZ.

Vu par l'intendant de la Haute-Carniole, BASELLI.